



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt et un, le mardi 16 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 10 novembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Aurélien BAZIN, Nadine DAMBRUN, Patrick NEHEMIE, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Patricia REMY, Michel PREAU, Philippe ROCHETTE, Adjointes et Adjoints au Maire.

Guy PICARLE, Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Christian DURANTIN, Hervé GRANDJEAN, Agnès ANDAN, Aline FAYE, Valérie BERTHEOL, Béatrice STABAT ROUSSET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE, Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

Absents représentés :

Damien PESSOT

représenté par Jean-François VIGUES

Agnès ANDAN

représentée par Valérie BERTHEOL

Yaëlle MATHIEU-PEGART

représentée par Patrick NEHEMIE

Marie-Laure LANCIAUX

représentée par Dominique MOLLE

Caroline TALON-TAILHARDAT

représentée par Damien MARTIN

Christian Durantin a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05/10/2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 05 octobre 2021

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 14/09/2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 Voix Pour et 6 Voix Contre :

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 14 septembre 2021

Augmentation du nombre de membres du conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et désignation desdits membres.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les représentants du Conseil Municipal sont élus, en son sein, au scrutin de listes sans panachage, ni vote préférentiel, à la proportionnelle au plus fort reste. Le scrutin est secret.

La méthode de calcul appliquée lors de la dernière séance de conseil municipal n'étant pas la bonne, les résultats annoncés sont donc erronés.

Pour une parfaite sécurisation juridique de l'acte, à l'ordre du jour du prochain conseil municipal la rectification matérielle de la délibération concernant la répartition des sièges des membres du CCAS sera réalisée.

01. Modification des membres du conseil municipal pour siéger au sein du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail - désignation d'un nouveau membre titulaire

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 31 Voix Pour et 2 Voix Contre :

- **INFORME** de la modification des membres représentant la collectivité par l'autorité investie du pouvoir de nomination.

La liste des représentants de la collectivité siégeant au CT et au CHSCT est fixée comme suit :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Jean Paul CUZIN, Président	- Guy PICARLE
- Patrick NEHEMIE	- Jean-François VIGUES
- Nadine DAMBRUN	- Agnès ANDAN
- Aurélien BAZIN	- Josiane BOHATIER
- Dominique MOLLE	- Marie-Laure LANCIAUX

02. Modification des délégués du conseil municipal auprès du service de soins infirmiers à domicile de l'Artière (S.S.I.A.D.) - désignation d'un nouveau membre

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 6 Voix Contre et 5 Abstentions :

- **PROCEDE** au remplacement de Mme FAYE par M. Viguès pour siéger en tant que délégué de Beaumont auprès du SSIAD de l'Artière.

03. Modification des membres du conseil municipal auprès du comité de jumelage - désignation d'un nouveau membre

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 10 Abstentions et une non participation au vote de M. Jean-François MAUME :

- **PROCEDE** au remplacement de Mme FAYE par Mme LECHEVALLIER pour siéger en tant que représentant de Beaumont au Conseil d'administration du comité de jumelage.

04. Modification des délégués du conseil municipal au comité social du personnel (CSP) - désignation d'un nouveau membre

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Abstentions :

- **PROCEDE** au remplacement de Mme FAYE par M. VIGUES pour siéger en tant que délégué titulaire pour siéger au Conseil d'administration du CSP.

05. Modification des membres du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) - désignation d'un nouveau membre

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Abstentions :

- **PROCEDE** au remplacement de Mme FAYE par Mme BERTHEOL pour siéger en tant que représentant de Beaumont au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

06. Modification des membres du conseil municipal, membre de la commission communale pour l'accessibilité - désignation d'un nouveau membre

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Abstentions :

- **PROCEDE** au remplacement de Mme FAYE par Mme DAMBRUN pour siéger en tant que représentant de Beaumont au sein de la commission communale pour l'accessibilité.

07. Rénovation énergétique et modernisation de l'éclairage du terrain d'honneur de football du stade de l'Artière

M. Durantin présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE A SIGNER** la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal relative à la réfection de l'éclairage du terrain d'honneur en LED.
- **FIXE** le fonds de concours à 24 170 € et de l'autoriser à verser cette somme, après ajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme-SIEG.
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

08. Rénovation énergétique et modernisation de l'éclairage du terrain d'entraînement de football du stade de l'Artière

M. Durantin présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 Voix Pour et 5 Abstentions :

- **AUTORISE A SIGNER** la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal relative à la réfection de l'éclairage du terrain d'entraînement en LED.
- **FIXE** le fonds de concours à 31 830 € et de l'autoriser à verser cette somme, après ajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme-SIEG.
- **PREVOIT** les inscriptions budgétaires nécessaires.

09. Demande de subvention au fonds d'aide au football amateur (FAFA) et à la région Auvergne Rhône Alpes pour la rénovation énergétique et la modernisation de l'éclairage du terrain d'entraînement et d'honneur de football du stade de l'Artière

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **SOLLICITE** une subvention auprès du fonds d'aide au football amateur à hauteur de 10 % des travaux de rénovation énergétique et de modernisation des terrains d'honneur et d'entraînement du stade de l'Artière.
- **SOLLICITE** une subvention auprès des services de la Région Auvergne Rhône Alpes de 30% des travaux de rénovation énergétique et de modernisation des terrains d'honneur et d'entraînement du stade de l'Artière.

10. Extension du périmètre de vidéo protection et demandes de subventions au fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et au Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

M. Picarle présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :

- **APPROUVE** le principe de mise en place d'un périmètre supplémentaire de vidéo protection sur le domaine public de la commune (Avenue du Stade, parking du stade, chemin de la Ronzière) ainsi que sur l'installation ouverte au public du stade de l'Artière.
- **SOLLICITE** une subvention auprès des services de la préfecture au titre du Fond Interministériel Prévention et Délinquance à hauteur de 20 % du montant de l'investissement matériel de vidéo protection
- **SOLLICITE** une subvention auprès du conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre de l'Intervention Régionale pour la Sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins à hauteur de 50 % du montant de l'investissement matériel de vidéo protection

11. Autorisation donnée au maire pour la signature des actes d'acquisition d'une parcelle cadastrée section BO n°357 la Ronzière

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour et une Voix Contre :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BO n°357 sise « La Ronzière », au prix de 7€/m², soit un prix de vente de 5 481€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

12. Autorisation donnée au maire pour la signature des actes d'acquisition d'une parcelle cadastrée section BI n°193 route d'Aubière

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BI n°193 sise Route d'Aubière, au prix de 8 000€, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de la Commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

13. Élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de Clermont Auvergne Métropole (PLUi) débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Mme Lechevallier présente le rapport.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L. 15312 du Code de l'urbanisme.
- **PREND ACTE** de la présentation des trois fils conducteurs du PLUi, et du débat qui s'est tenu sur :
 - o Fil conducteur n°1 : « **Les héritages** »
 - o Fil conducteur n°2 : « **Les équilibres** »
 - o Fil conducteur n°3 : « **Les transitions** » ;
- **PREND ACTE** de l'ambition métropolitaine de réduction du rythme de l'artificialisation des sols du PLUi;
- **PREND ACTE** de la présentation des 9 objectifs du projet d'Aménagement et Développement Durables du PLUi, repris ci-dessous, et du débat qui s'est tenu :
 - o Objectif 1 : « Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager »
 - o Objectif 2 : « Conforter les atouts métropolitains au bénéfice des territoires et de la qualité de vie »
 - o Objectif 3 : « Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage »,
 - o Objectif 4 : « Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles »
 - o Objectif 5 : « Activer les leviers du renouvellement urbain »
 - o Objectif 6 : « Relever les défis d'une Métropole Bas carbone et sobre en énergie »
 - o Objectif 7 : « Promouvoir la diversité et la qualité de l'habitat »
 - o Objectif 8 : « Agir pour le Bien-être et la santé de tous »

- Objectif 9 : « Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture »

14. Création des marchés hebdomadaires de plein air – régularisation et pérennisation

M. Néhémie présente le rapport.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité par 33 Voix Pour :

- **APPROUVE**, la création de deux marchés communaux hebdomadaires,
 - Les jeudis : Place du Parc,
 - Les samedis : Rue de l'Hôtel de ville,
- **AUTORISE**, le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent,
- **AUTORISE**, le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 00H05.

M. Le Maire lève la séance à 00H17.